

PLU du Fousseret : zonage, règlement et permis de construire

Géoportail de l'urbanisme (IGN · ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes · mis à jour le 13 mai 2022

Le document d'urbanisme en vigueur au Fousseret (Haute-Garonne) est le suivant : Plan local d'urbanisme, dans sa version du 8 février 2022. Il délimite 95 zones, dont 10 de type urbain (U). Source : Géoportail de l'urbanisme, données du 13 mai 2022.

- Le PLU du Fousseret s'applique dans sa version du 8 février 2022.
- Il délimite 95 zones : 10 urbaines (U), 8 à urbaniser (AU), 43 agricoles (A) et 34 naturelles (N).
- Sur les 388 communes de la Haute-Garonne dont nous publions le document, Le Fousseret occupe le rang 40 par le nombre de zones délimitées : 55 zones de plus que la médiane du département (40 zones).
- 97 autorisations d'urbanisme ont été délivrées au Fousseret depuis 2013, pour 63 logements créés (base Sitadel du service des données et études statistiques).

Le zonage en chiffres

Zones délimitées	95 zones
Zones urbaines (U)	10 zones
Zones à urbaniser (AU)	8 zones
Zones agricoles (A)	43 zones
Zones naturelles (N)	34 zones

Le document en vigueur

Document en vigueur	Plan local d'urbanisme
Document	LE FOUSSERET
Version du	8 février 2022
Partition GPU	DU_31193
Règlement officiel (PDF)	https://data.geoport.fr/annexes/gpu/documents/LE_FOUSSERET/LE_FOUSSERET_DU_31193/LE_FOUSSERET_DU_31193_d3c4b23a6aab91349daa81a61fc78818/31193_rglement_20220208.pdf

Les risques naturels et technologiques au Fousseret

Dernière décision au Journal officiel	État de catastrophe naturelle non reconnu
Phénomène naturel	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
Publié au Journal officiel le	14 mai 2026
Motivation de la décision	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n° JORETEXT0500154100685
L'arrêté sur Légifrance	https://www.legifrance.gouv.fr/normal/LOIEXT0500154100685
Risques majeurs recensés	LOIEXT0500154100685
Reconnaisances de l'état de catastrophe naturelle	LOIEXT0500154100685
Dernier événement reconnu, commencé le	12 mai 2025
Péril de la dernière reconnaissance	non reconnus et pas soumis à reconnaissance anormale d'épisodes de sécheresse et de réhydratation des sols significatifs et la situation hydrométéorologique des communes limitrophes n'est pas anormale

Source : Documents d'urbanisme numérisés du Géoportail de l'urbanisme (PLU, PLU i-P-S-M, cartes communales) — Géoportail de l'urbanisme (IGN · ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes. Licence Ouverte (Etalab) — art. 3 des CGU du Géoportail de l'urbanisme. Données : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr>. Fiche en ligne : <https://permis-urbanisme.fr/31-haute-garonne/le-fousseret-31193>

Les informations publiées sur ce site proviennent du Géoportail de l'urbanisme et ont un caractère purement informatif. Seuls les documents d'urbanisme mis à disposition du public en mairie ou au siège de l'intercommunalité compétente font foi, et seules les servitudes d'utilité publique annexées à ces documents font foi. Les documents peuvent être modifiés à tout moment : vérifiez la date de version affichée. Pour connaître de façon garantie les règles applicables à un terrain, demandez un certificat d'urbanisme (article L410-1 du code de l'urbanisme) : lui seul fige les règles applicables pendant 18 mois. Ce site est indépendant, sans affiliation à l'IGN, au Géoportail de l'urbanisme ni aux collectivités.

PLU du Fousseret : zonage, règlement et permis de construire (suite)

Plans de prévention des risques naturels approuvés
Risques couverts par ces plans
Potentiel radon
Base GASPAREX extraite le

1 plan
Mouvement de terrain
Catégorie 1 : teneurs en uranium les plus faibles
21 septembre 2026

La nomenclature du zonage

Nomenclature des zones urbaines
Nomenclature des zones à urbaniser

UA, UB, UBi, UE
AU0, AUX, AUX0, AUa, AUe

Situation administrative

Code INSEE
Code postal
Intercommunalité
Département
Région

31193
31430
CC Coeur de Garonne
Haute-Garonne
Occitanie

L'évolution du zonage

Zones délimitées — 30 septembre 2026
Zones délimitées — 28 septembre 2026
Zones délimitées — 2 septembre 2026

95 zones
95 zones
95 zones

L'urbanisme dans les communes voisines

Marignac-Lasclares (3,9 km)
Pouy-de-Touges (5,7 km)
Saint-Élix-le-Château (5,7 km)
Gratens (6,0 km)
Cazères (8,4 km)
Savères (10,1 km)
Palaminy (10,2 km)
Martres-Tolosane (10,8 km)
Mauran (11,9 km)
Bérat (13,3 km)
Rieumes (14,5 km)
Le Plan (14,5 km)
Boussens (15,2 km)

35 zones
102 zones
40 zones
91 zones
48 zones
26 zones
73 zones
106 zones
26 zones
142 zones
65 zones
93 zones
57 zones

Source : Documents d'urbanisme numérisés du Géoportail de l'urbanisme (PLU, PLUi, PSMV, cartes communales) — Géoportail de l'urbanisme (IGN · ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes. Licence Ouverte (Etalab) — art. 3 des CGU du Géoportail de l'urbanisme. Données : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr>. Fiche en ligne : <https://permis-urbanisme.fr/31-haute-garonne/le-fousseret-31193>

Les informations publiées sur ce site proviennent du Géoportail de l'urbanisme et ont un caractère purement informatif. Seuls les documents d'urbanisme mis à disposition du public en mairie ou au siège de l'intercommunalité compétente font foi, et seules les servitudes d'utilité publique annexées à ces documents font foi. Les documents peuvent être modifiés à tout moment : vérifiez la date de version affichée. Pour connaître de façon garantie les règles applicables à un terrain, demandez un certificat d'urbanisme (article L410-1 du code de l'urbanisme) : lui seul fige les règles applicables pendant 18 mois. Ce site est indépendant, sans affiliation à l'IGN, au Géoportail de l'urbanisme ni aux collectivités.